

## **PROCES-VERBAL du Conseil Municipal du 09 novembre 2015**

Avant le début du conseil municipal, la société UP'NBOOST de Cabrières d'Aigues fait une présentation de son offre concernant la refonte du site internet.

**Présents :** Marie-Claire FEREUX, Michèle LAUZE, Michel LEROY, Katty MARTINOLES, Valérie MERLI , Joëlle RICHAUD, Guy DAUPHIN , Jean Louis FELUGO, Carlos FERNANDEZ, , Bruno LABAT, Franck LAROCHE,

**Pouvoir :** Stéphane FABRESSE à Michel LEROY

**Secrétaire de séance :** Marie-Claire FEREUX

**Le quorum est atteint.**

Le procès verbal du conseil municipal du 12 octobre 2015 est soumis au vote :

**Vote à l'unanimité.**

### **1 – Taxe d'Aménagement**

La taxe d'aménagement, est due lors de tout dépôt de permis de construire ou de déclaration préalable de travaux. En 2012, elle a remplacé la taxe Locale d'Equiperment.

**Cette taxe est due pour toutes opérations** d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable). Son montant est déterminé par rapport à la somme des surfaces closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80m, calculée à partir du nu intérieur des façades (hors, épaisseurs des murs extérieurs, espaces vides (trémies), escaliers et éventuels ascenseurs).

Pour s'adapter aux évolutions du marché, les valeurs au mètre carré de surface de construction constituant l'assiette de la taxe d'aménagement perçue à l'occasion de la **construction** ou de la **rénovation**, sont actualisées au 1er janvier de chaque année, en fonction du dernier indice du coût de la construction connu à cette date, et arrondies à l'euro inférieur.

La valeur au mètre carré est passée de 712 € en 2014 à 705 € en 2015.

Cette taxe est révisable chaque année avant le 31 novembre.

Le prix au m2 ayant baissé, ce sera également une baisse financière pour la commune.

Franck Laroche rappelle que l'Etat n'a plus d'argent, que nos recettes sont très affectées par la non compensation financière des rythmes scolaires, du traitement des dossiers d'urbanisme, de l'obligation de rendre accessibles tous les établissements recevant du public.....

Par ailleurs, cette taxe est perçue uniquement lorsque il y a permis de construire ou déclaration préalable en vue d'agrandir une maison existante.

Depuis de nombreuses années le taux est à 2,5 %

Il est proposé de le passer à 2,53 %, ce qui compenserait uniquement la perte subie par la baisse du m2 ou à 3 %, sachant que les taux autorisés, sans suppression des autres taxes et participations (raccordement à l'égout, participation pour voirie et réseaux...) vont de 1 à 5 %.

**Vote : 9 voix pour, 3 voix contre**

### **2 Demandes de subvention**

Restos du cœur : nous n'avons pas pu savoir exactement combien de personnes étaient concernées. Renseignements supplémentaires à obtenir.

Solidarité Paysans : le conseil se prononce à l'unanimité contre l'attribution d'une subvention.

### **3 – Délibération pour évènement climatique**

Annule et remplace la délibération du 12 octobre portant sur la demande de subvention pour évènement climatique. Il fallait faire la demande à la préfecture et non au conseil départemental.

Aucun changement sauf le destinataire.

**Vote : unanimité**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de délibérer sur un sujet urgent arrivé dans l'après-midi du 9 novembre 2015.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à traiter ce point non prévu à l'ordre du jour.

### **4 Autorisation de défendre**

Afin de défendre la commune dans un litige, la SCP Margall-d'Albenas, cabinet d'avocats saisie par l'assureur de la commune, sollicite une autorisation à défendre.

Ce litige a déjà fait l'objet d'un jugement favorable à la commune mais la personne intéressée a fait appel.

**Vote : unanimité**

### **Informations diverses**

Place lally Nevière : Présentation de la présélection de 2 échantillons de béton sablé et d'un pavé de jonction.

La majorité des élus présents choisit la version ocrée.

Ces échantillons seront présentés lors la réunion avec le CAUE du 13 novembre 2015.

Accessibilité : La société « Accessmétrie » était sur notre commune le 4 novembre pour diagnostiquer tous les bâtiments communaux. Il est évident que nous devons demander une dérogation pour la bibliothèque. Le diagnostic concernant le foyer et celui pour le futur WC public PMR ont été demandés pour la réunion du 13 novembre afin d'intégrer les travaux à réaliser dans la réhabilitation de la place.

Les travaux dans les rues de Belle Etoile devaient commencer le 16 novembre 2015 mais le Syndicat d'Electrification Vauclusien et France Télécom ne seront prêts qu'à partir de mi-janvier 2016 pour l'enfouissement des lignes encore en aérien. Après contact avec le maître d'œuvre et la société Eiffage, il est convenu de reporter les travaux au 1<sup>er</sup> trimestre 2016 sans aucune pénalité.

Procurations pour élections régionales : 2 permanences de la gendarmerie se tiendront en mairie le 20 novembre de 8h30 à 11h30 et le 26 novembre de 14h30 à 17h30.

Fin du conseil 22h00.